

Le Premier Ministre



Paris, le 11 JAN. 2021

Monsieur le président, *cher Henri* -

Vous m'avez fait part de vos inquiétudes et des attentes des acteurs de la filière des ventes aux enchères publiques, dans le cadre de la crise sanitaire et des mesures de confinement décidées par le Gouvernement en octobre dernier.

Soyez assuré que j'ai bien pris connaissance de votre démarche.

Comme vous le savez, le décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020, modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, a autorisé la reprise des ventes aux enchères publiques, dans le respect des règles sanitaires applicables.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Avec les félicités et très bonne année -



Jean CASTEX

Monsieur Henri PAUL
Président du Conseil des ventes volontaires
de meubles aux enchères publiques
19 avenue de l'Opéra
75001 PARIS